

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE 32 GERS

ACTIF	31-août-22			31-août-21	PASSIF	31-août-22	31-août-21
	Brut	Amortissement & Dépréciations	Net				
Logiciels informatiques					Fonds propres du siège	40 916,30	40 880,02
Terrains							
Constructions					Résultat du siège	1 236,23	36,28
Matériels d'activités	683,29	683,29			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 020,57	5 326,97	693,60	1 557,60	<b>FONDS PROPRES DU SIEGE</b>	<b>42 152,53</b>	<b>40 916,30</b>
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	8 835,10	8 835,10
Prêts OCCE					Provisions pour risques	16 093,58	14 641,18
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 703,86</b>	<b>6 010,26</b>	<b>693,60</b>	<b>1 557,60</b>	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>	<b>24 928,68</b>	<b>23 476,28</b>
Stocks	2 298,36		2 298,36	2 363,08	Emprunts OCCE		
Avances et acomptes versés					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	1 656,00		1 656,00	7 036,00	Fournisseurs	2 940,00	3 201,82
Comptes courants OCCE	6 657,30		6 657,30	90,10	Dettes fiscales et sociales	2 422,24	1 747,97
Autres créances	700,00		700,00		Comptes courants OCCE		553,00
Trésorerie	60 903,32		60 903,32	59 509,75	Autres dettes	101,53	101,53
Charges constatées d'avance	303,07		303,07	107,04	Produits constatés d'avance	666,67	666,67
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>72 518,05</b>		<b>72 518,05</b>	<b>69 105,97</b>	<b>DETTES</b>	<b>6 130,44</b>	<b>6 270,99</b>
<b>TOTAL</b>	<b>79 221,91</b>	<b>6 010,26</b>	<b>73 211,65</b>	<b>70 663,57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>73 211,65</b>	<b>70 663,57</b>

**OCCE 32 GERS**

	2021/2022	2020/2021
Cotisations reçues	26 411,42	26 596,18
Ventes de produits	2 035,44	2 200,31
Prestations de service et animations	9 194,96	8 620,66
Subventions d'exploitation	10 250,00	2 750,00
Dons et Mécénat	725,75	92,60
Contributions financières reçues	22 143,78	21 155,53
Autres produits	7,80	
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	8 835,10	9 444,30
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>79 604,25</b>	<b>70 859,58</b>
Achats de fournitures à céder	2 000,00	3 888,00
Variation des stocks de fournitures à céder	64,72	(1 606,68)
Autres achats et charges externes	20 743,35	19 929,42
Aides financières versées		
Impôts et taxes	907,60	742,95
Salaires bruts	16 715,08	16 291,96
Charges sociales	5 620,60	5 468,58
Cotisations reversées à la Fédération	15 588,08	15 763,24
Autres charges	5 575,00	250,00
Dotations aux amortissements	864,00	864,00
Dotations aux provisions et dépréciations	1 452,40	680,99
Report en fonds dédiés	8 835,10	8 835,10
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>78 365,93</b>	<b>71 107,56</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 238,32</b>	<b>(247,98)</b>
Produits des placements	0,25	0,16
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>0,25</b>	<b>0,16</b>
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>0,25</b>	<b>0,16</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>1 238,57</b>	<b>(247,82)</b>
Sur opérations de gestion		377,50
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>377,50</b>
Sur opérations de gestion	2,34	93,40
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2,34</b>	<b>93,40</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>(2,34)</b>	<b>284,10</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>1 236,23</b>	<b>36,28</b>

<b>PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Bénévolat	9 625,00	9 625,00

<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Personnel bénévole	9 625,00	9 625,00

## ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2022, qui dégage un excédent (ou un déficit) de 1 236,23 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 – PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'association départementale : il en constitue une composante au même titre que les coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés à l'association.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés.

Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1<sup>er</sup> juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

## II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	683,29			683,29
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 020,57			6 020,57
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>6 703,86</b>			<b>6 703,86</b>

#### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Il n'y a pas une d'acquisition au cours de cet exercice.

#### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	683,29			683,29
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	4 462,97	864,00		5 326,97
Mobilier de bureau	20%				
<b>Total</b>		<b>5 146,26</b>	<b>864,00</b>		<b>6 010,26</b>

### 2. Immobilisations financières

Néant

### 3. Stocks

Cahier de comptabilité, agendas, guides + logiciel	2 274.20
Fournitures administratives	<u>24.16</u>
	<b>2 298.35</b>

### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	77,00		77,00
Usagers autres	1 579,00		1 579,00
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>1 656,00</b>		<b>1 656,00</b>

### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	6 397.00
OCCE 65	<u>260.30</u>
	<b>6 657.30</b>

## 6. Autres créances

CD 32 subvention à recevoir	700.00
	<b>700.00</b>

## 7. Trésorerie

Crédit Coopératif	9.11
Crédit Agricole Pyrénées Gascogne	34 807.53
La Banque Postale	26 066.12
Compte Sociétaire CAPG	20.00
Caisse	<u>0.56</u>
	<b>60 903.32</b>

## 8. Charges constatées d'avance

Taxe habitation 2022 (4/12)	196.00
CSTG adhésion 2022 (4/12)	62,40
Hexopée adhésion 2022 (4/12)	<u>44,67</u>
	<b>303.07</b>

## III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

### 2. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	14 641,18	1 452,40		16 093,58
<b>Provisions pour charges</b>	<b>14 641,18</b>	<b>1 452,40</b>		<b>16 093,58</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>14 641,18</b>	<b>1 452,40</b>		<b>16 093,58</b>

Dotations / reprises d'exploitation	1 452,40
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>1 452,40</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet \_\_\_\_\_  
**Total**

Une provision pour départ à la retraite a été calculée selon les articles 4.4.3 et 4.4.4. résultant de l'avenant n°86 du 15/12/2004 de la Convention Nationale ECLAT (ex-Animation). Son montant est ajusté chaque année en fonction des mouvements d'effectifs selon la formule suivante : ¼ de mois par année d'ancienneté pour tous les salariés en CDI présents depuis un an, portée à 1/3 de mois par année à compter de la 11<sup>ème</sup> année de présence. La provision est calculée avec des charges patronales au taux de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte.

### 3. Fonds dédiés sur subventions et/ou dons

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONJEP	2 035,10			2 035,10
JEP	6 800,00			6 800,00
<b>Total</b>	<b>8 835,10</b>			<b>8 835,10</b>

### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

### 5. Fournisseurs

A Ti Te Toca	30,00
URSSAF Artiste Auteurs	(10,00)
Franças du Gers FNP adhésion 2022	60,00
JPA FNP adhésion 2022	40,00
CDE FNP Honoraires 2021-2022	<u>2 820,00</u>
	<b>2 940,00</b>

### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	429,15
Urssaf	585,56
Mutuelle	114,49
Retraite complémentaire	329,92
Prévoyance	32,60
Charges sociales sur congés payés	146,60
Uniformation	186,92
Taxe d'habitation	588,00
DGFIP – IR prélèvement à la source	<u>9,00</u>
	<b>2 422,24</b>

### 7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

### 8. Autres dettes

Fonds des coops clôturées	101,53
---------------------------	--------

### 9. Produits constatés d'avance

CD 32 Subvention fonctionnement (4/12)	<u>666.67</u>
	<b>666.67</b>

## IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	13 438	13 589
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,7998 €	0,79608 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>26 335,79</b>	<b>26 581,17</b>
Cotisations versées à la Fédération	15 588,08	15 763,24
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>15 588,08</b>	<b>15 763,24</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions Ministère		500,00
Subventions conseil départemental	2 950,00	2 250,00
Subventions communes	5 000,00	
Subvention FDVA 1	1 300,00	
Subvention FDVA 2	1 000,00	
<b>Total</b>	<b>10 250,00</b>	<b>2 750,00</b>
Dont versées aux coopératives	5 250,00	

### 3. Contributions financières

Aides de la Fédération OCCE :

- Emploi	9 765.38
- EBP	500.40
- FONJEP	6 514.00
- CAC	2 230.00
- Hexopée	134.00
- Crédit Coopératif	17.00
- Aides exceptionnelle	<u>2 983.00</u>
	<b>22 143.78</b>

### 4. Produits exceptionnels

Néant

### 5. Charges exceptionnelles

DGFIP régul règlement	2.26
Coopérative Le Haget différence règlement	<u>0.08</u>
	<b>2.34</b>

## V - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### **3. Mise à disposition et bénévolat**

#### **a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques**

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie d'Auch, de locaux dépendant du groupe scolaire situé Chemin de la Réthourie – 32000 AUCH (environ 80 m<sup>2</sup>).

#### **b) Bénévolat**

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 350 heures de travail valorisées à 9 625 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### **4. Autres engagements hors bilan**

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

### **5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs**

Néant